



LES 14, 15 ET 16 FÉVRIER

L'ANEQ tiendra un colloque sur le financement des universités québécoises

(PEQ, BNIR) L'ANEQ prépare actuellement un colloque sur le financement des universités. Trois grands thèmes y seront abordés: l'accessibilité aux études universitaires, la qualité de l'éducation et l'orientation des universités.

Le colloque, qui aura lieu les 14, 15 et 16 février prochains, à l'Université Concordia, à Montréal, doit réunir un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants des CEGEP et universités du Québec ainsi que plusieurs autres personnes du monde de l'éducation.

L'ANEQ s'intéresse depuis longtemps aux questions touchant l'accessibilité et la qualité de l'éducation. Mais depuis quelques années, ces questions ont pris de l'ampleur, entre autres à cause du financement des universités qui est devenu un enjeu primordial, surtout depuis les séries de coupures qui ont réduit les ressources des établissements et provoqué plusieurs déficits.

En fait, depuis 1981, les universités du Québec ont vécu une période de coupures radicales qui les a amputées du tiers de leur financement gouvernemental. Et cela risque de ne pas s'arrêter là puisque le gouvernement fédéral prévoit réduire les paiements de transfert qu'il remet aux provinces pour financer une partie de l'éducation post-secondaire et une par-

(suite à la page 2)

Le Conseil des universités recommande de doubler les frais de scolarité

—PAGE 2

La date limite pour une demande de prêts et bourses est devancée

par François Giguère

C'est apparemment avec la volonté d'émettre plus rapidement les certificats de prêts que la Direction générale de l'aide financière aux étudiants (DGAFE) devancera la date limite pour la remise des demandes de prêts et bourses. L'ANEQ souscrit évidemment à cet objectif de rapidité mais pour elle, le moyen retenu a été choisi trop hâtivement et est lourd de conséquences. Si les étudiantes et les étudiants doivent présenter leurs demandes de prêts et bourses le 31 mai au lieu du 30 juin, tel que le veut la DGAFE, il est prévisible que parmi celles-ci et ceux-ci, plusieurs auront de la difficulté à respecter les nouvelles échéances avec tout ce que cela occasionne.

C'est en montrant des colonnes de chiffres, illustrant les effets qu'avait eu le devancement de la date limite lorsqu'en 1983, elle est passée du 30 septembre au 30 juin, que André Jolin, directeur de la DGAFE, a vanté les bienfaits d'un tel geste. Pour M. Jolin, les chiffres de la DGAFE montrent clairement que l'avance de la date limite entraîne automatiquement une



La fin de session et la course aux papiers pour les demandes de prêts et bourses...

émission plus rapide des certificats de prêts.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'ANEQ est sceptique devant un raisonnement aussi simpliste.

Le Conseil Central de l'ANEQ s'est prononcé contre les mesures qu'a prises la DGAFE. Dans un premier temps, il lui apparaît que cette décision, si elle doit être prise, ne doit pas l'être en même temps que l'instauration du nouveau système informatisé de traitement des demandes de prêts et bourses (GIRAFE 2000). Il faut attendre de pouvoir évaluer son efficacité.

Les prédictions de la DGAFE à l'effet que toutes les étapes, du traitement des demandes à l'émission des certificats de prêts, seront devancées automatiquement est quelque peu simpliste puisque de nombreux autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte. Par exemple, les demandes de dernière minute vont sûrement s'accroître, et il faut prévoir une utilisation accrue de la clause du «45 jours» pour les étudiantes et les étudiants qui reçoivent leur confirmation d'admission au CEGEP ou à l'Université après la date limite de présentation des demandes.

Il faut aussi se rappeler que pour les étudiantes et les étudiants du niveau collégial, le mois de mai est synonyme de «rush de fin de session» et qu'au niveau de la cinquième secondaire, c'est la préparation en vue des examens du ministère. Dans une période aussi effervescente, la recherche des mille et un documents devant être annexés à la demande de prêt-bourse peut être une tâche de trop qui poussera des étudiantes et des étudiants à ne pas présenter des demandes.

De plus, l'instauration d'une nouvelle date limite n'apporte pas de solution à long terme pour le traitement des formulaires et sup-

(suite à la page 3)

LE PARTI LIBÉRAL ET L'ÉDUCATION

I. Le changement dans la continuité

Les élections du 2 décembre dernier sont chose du passé: déjà la poussière commence à retomber sur cet événement dont les résultats étaient largement prévisibles, sauf évidemment dans la circonscription de Saint-Laurent où Robert Bourassa verra à déplacer encore un peu de poussière pour se faire élire le 20 janvier. (Nous ne connaissons pas les résultats au moment d'aller sous presse.)

Pour les étudiantes et les étudiants, le dernier scrutin général n'aura concrètement changé que très peu de choses. Pour qu'il en fût autrement, il eût fallu que le gagnant ait un programme un tant soit peu différent de celui du perdant. Au lieu d'une grande démarcation entre les politiques du nouveau gouvernement libéral et celles de l'éphémère gouvernement Johnson, nous notons effecti-

vement une similitude frappante.

Comme par le passé, nous pouvons anticiper qu'en matière d'éducation, les politiques susceptibles d'améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiantes et des étudiants seront une denrée rarissime. Si cela est certain, il est par contre plus difficile de prévoir à quel niveau le nouveau ministre de l'Éducation voudra prioritairement intervenir et jusqu'à quel point il voudra différencier son discours de celui de ses prédécesseurs. En fait, ce qui est difficile à évaluer, c'est jusqu'où le Parti Libéral compte se rendre pour «imprégner de sa marque» l'éducation au Québec, quelle motivation a-t-il pour poser les jalons d'une orientation «originale», question de faire oublier la concordance sur les questions de fonds.

Lors de la présentation de son cabinet en décembre, le premier ministre Bourassa exprimait sa volonté de «réduire le rôle de l'État» et de favoriser l'entreprise, pour «gérer le Québec comme une entreprise privée». Cela est plutôt de mauvais augure. En voulant à tout prix «rentabiliser» des secteurs qui ne peuvent pas nécessairement l'être, le nouveau gouvernement n'inspire guère de perspectives très ré-

jouissantes, déjà que le passage des péquistes a ouvert la voie, par de nombreuses politiques, entre autres les coupures dans les services sociaux, l'éducation, etc. La vision qu'a Robert Bourassa de la société québécoise aura elle aussi ses répercussions dans le monde de l'Éducation.

Claude Ryan, grand penseur de l'«Équipe libérale» en matière d'éducation, a été nommé ministre de l'Éducation, de l'Ensei-

gnement supérieur et de la Science dans le cabinet Bourassa. On lui reconnaît généralement une compétence importante encore qu'il lui reste à la prouver.

Mais imbu de cette réputation, le ministre Ryan compte sûrement agir avec assurance et quelques indices nous laisse entrevoir ce qu'il fera...et ne fera pas.

(suite à la page 4)

CE MOIS-CI

À L'INTÉRIEUR

Le ministre Ryan gèle les frais de scolarité

Les pressions étudiantes auront finalement obligé le nouveau ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan, à geler les frais de scolarité dans les universités. **LIRE LES DÉTAILS EN PAGE 5.**

Le RAEU et la FAECQ sont inutiles

PAGE 2

Le transport en commun

PAGE 7

ÉDITORIAL

L'inutilité du RAEU et de la FAECQ

CELA A toujours été une évidence: le Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAEU) et la Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec (FAECQ) n'ont pas raison d'être. Ce sont deux associations, fondamentalement anti-étudiantes, qui méprisent leurs membres, les leurrent.

En aucune occasion, à aucun moment depuis leur création, le RAEU et la FAECQ n'ont levé un doigt pour défendre et promouvoir les droits et intérêts des étudiantes et des étudiants du Québec. Au contraire, ces deux organisations fantoches, anti-démocratiques et collaborationnistes ont toujours vu, chaque fois que cela a été possible, à vendre au plus offrant les intérêts de leurs membres, et cela en étant tout à fait dénuées de quelque scrupule que ce soit, en ne se refusant jamais à lécher honteusement les bottes de ceux et celles qui les paient.

Pendant que l'ANEQ intervient pour une refonte globale du régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de façon à éliminer l'endettement et à favoriser une accessibilité toujours plus grande aux études post-secondaires et à l'éducation en général, les mercenaires de la FAECQ et du RAEU revendiquent que le gouvernement offre des prêts de 4000\$ avec intérêts à celles et ceux qui ne «bénéficient» pas du régime de prêts et bourses. Ils exigent le droit à l'endettement!

Mais la trahison des porte-parole vénaux et cupides de la FAECQ et du RAEU ne saurait s'arrêter là. Si pour l'ANEQ et la majeure partie de la population, l'éducation est un droit, pour les organisations-pantins que sont la FAECQ et le RAEU, l'éducation est un choix; elles ne voient aucun problème à ce qu'une étudiante ou un étudiant ait à assumer financièrement la poursuite de ses études, et cela peu importe ses revenus. Évidemment, lorsqu'on reçoit, comme les élu-e-s du RAEU et de la FAECQ, 6000\$ annuellement de la part du gouvernement, le problème ne doit pas se poser tellement.

Le rôle du RAEU et de la FAECQ diffère tout à fait de celui qu'ils prétendent avoir. Les deux organisations n'existent pas par la volonté des membres qui les composent mais grâce à l'acharnement de quelques stratèges politiques à fournir au gouvernement des «interlocuteurs» qui appuient, reprennent et diffusent largement son discours.

L'idée du RAEU et de la FAECQ a germé dans la tête de quelques jeunes carriéristes qui n'ont pas hésité à subordonner la cause des étudiantes et des étudiants à leurs propres intérêts. Quel contraste avec l'ANEQ qui est née en 1975 d'une lutte étudiante majeure pour l'amélioration du régime d'aide financière et pour l'abolition des tests discrimina-

toires d'aptitudes aux études universitaires, somme toute, d'une lutte pour l'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiantes et des étudiants.

Les représentantes et les représentants du RAEU et de la FAECQ sont plus enclines et enclins à aller chercher leurs mandats dans les couloirs du Parlement que dans les assemblées générales étudiantes. À un point tel, que, par exemple, Jean Baillargeon, un ancien secrétaire général du RAEU, a été attaché politique du ministre de l'Enseignement supérieur jusqu'à tout récemment, avant que les rênes du gouvernement ne changent de mains. François Houle, un ancien secrétaire général de la FAECQ, s'est retrouvé, lui, attaché du ministre péquiste Bernard Landry.

En servant les visées de celles et ceux qui attaquent le droit à l'éducation et les étudiantes-étudiants, les flagorneries de la FAECQ et du RAEU constituent un frein direct à l'unité du mouvement étudiant. Leur liquidation pure et simple s'impose donc. Les étudiantes et les étudiants n'ont nullement besoin de repères d'opportunistes et doivent conséquemment travailler à les éliminer. Le mouvement étudiant se portera d'autant mieux qu'il aura en son sein moins de charlatans.

Concrètement, il est essentiel d'intervenir dans nos assemblées générales, dans nos instances de décisions, pour

mettre en lumière les malhonnêtetés du RAEU et de la FAECQ, exprimer notre ferme volonté de défendre véritablement nos droits, de défendre l'accessibilité à l'éducation pour toutes et tous.

Bien sûr, le RAEU et la FAECQ tenteront de se donner une certaine crédibilité, essaieront de se montrer un peu autonome. Mais cela sera vain. Comme ce fut toujours le cas, il faudra démasquer leur jeu et ne leur laisser aucune chance. Ils en ont déjà trop profiter.

Il n'est plus possible de laisser des organisations illégitimes s'auto-proclamer porte-parole de la population étudiante québécoise. Les prochaines semaines doivent sonner la fin du RAEU et de la FAECQ qui nuisent, voire empêchent carrément, une amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiantes et étudiants. Il est temps de dire bien clairement que nous en avons assez des tromperies de deux organisations qui ne projettent que de fausses images de la réalité étudiante.

Les étudiantes et les étudiants des CE-GEP et des universités à travers tout le Québec doivent travailler à développer le mouvement étudiant uni, fort, indépendant et démocratique, et démontrer ainsi, sans qu'un doute persiste, l'inutilité du RAEU et de la FAECQ.

LE CONSEIL EXÉCUTIF DE
L'ANEQ

Un colloque sur le financement des universités québécoises

(suite de la première page)

tie des services de santé. Le Québec pourrait y perdre 80 millions \$ dès cette année, et 500 millions d'ici 1990, ce qui pourrait entraîner de nouvelles restrictions budgétaires.

Lors des dernières élections, le Parti Québécois affirmait avoir atteint ses objectifs de compressions budgétaires dans les universités et promettait de ne plus couper dans ce secteur. Le Parti Libéral n'était pas en

reste et s'engageait à réviser le financement des universités, entre autres en éliminant la discrimination de financement selon le secteur d'études, discrimination que le PQ a instaurée pour obliger les universités à prendre le «virage technologique». Cette discrimination fait en sorte que les secteurs reliés au «virage» sont plus financés, ou plutôt que ceux qui ne le sont pas reçoivent moins!

Mais même si le nouveau gouvernement québécois tenait

sa promesse, ce qui reste à voir, il n'en demeure pas moins que les universités traverseraient toujours une crise importante, leur déficit accumulé totalisant près de 80 millions \$.

Voilà donc autant de thèmes qui seront abordés lors du colloque de l'ANEQ sur le financement des universités. Des ateliers discuteront les différents thèmes qui auront été soulevés lors d'exposés ou de panels pour lesquels sont attendues des «personnalités importantes».

Le colloque pourra aussi se pencher sur le rôle que doivent jouer les étudiantes et les étudiants puisque les conséquences sont nombreuses pour ces dernières et ces derniers. Inutile de rappeler les effets qu'ont les coupures sur les conditions de vie et d'étude.

Le prochain numéro du *québec ÉTUDIANT* présentera un dossier complet sur le financement des universités et fournira tous les détails relatifs au colloque de l'ANEQ. C'est à suivre.

DERNIÈRE HEURE

Le Conseil des universités recommande de doubler les frais de scolarité

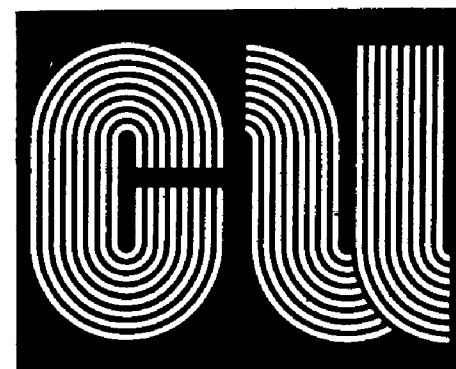
(q.É.) Le Conseil des universités a rendu public, il y a quelques jours, un avis dans lequel il recommande de doubler les frais de scolarité dans les universités. Selon le Conseil, il faut porter les frais de scolarité des étudiantes québécoises et des étudiants québécois à un niveau comparable à ceux en vigueur dans les autres provinces canadiennes.

L'ANEQ a rapidement réagi à cette proposition qu'elle juge inacceptable. Elle rappelle que le maintien du gel des frais de scolarité au Québec a toujours été reconnu comme un élément de politique favorisant le rattrapage qui doit être effectué au niveau de la scolarisation de la population. «Serait-ce que le Conseil des universités, demande-t-elle laconiquement, pourrait nous assurer qu'un dégel favoriserait l'accroissement de l'accessibilité?»

Pour l'ANEQ, les recommandations du Conseil des universités favorisent la déresponsabilisation du gouvernement à l'endroit de cette priorité qu'est l'éducation universitaire. L'avis du Conseil donne d'ailleurs l'impression, souligne l'ANEQ, d'avoir été fait sur mesure pour répondre aux exigences et aux orientations du ministre de

l'Enseignement supérieur du gouvernement précédent, Yves Bérubé.

«L'attitude du président du Conseil, Yves L'Écuyer, est irresponsable, note l'ANEQ, lorsqu'il invoque à la légère des comparaisons faciles



avec le niveau d'accessibilité à l'université observé dans certains pays où d'extravagants frais de scolarité sont exigés.»

L'ANEQ compte bien faire en sorte que le gouvernement respecte l'engagement du ministre Claude Ryan de maintenir le gel des frais de scolarité et considère qu'il est du devoir du gouvernement d'assurer un financement public adéquat pour les universités, sans imposer de nouvelles coupures.

le québec
ÉTUDIANT



le québec ÉTUDIANT est le journal officiel de l'Association Nationale des Étudiantes et Étudiants du Québec (ANEQ). Distribué dans les institutions d'enseignement où l'association étudiante est membre de l'ANEQ (ainsi que dans un certain nombre d'autres institutions), ce numéro du q.É. est tiré à 25 000 exemplaires.

Rédaction: Claude Dionne, François Giguère, Jean-Pierre Paquet, Guy La Rochelle, Manon Ann Blanchard, Jean-Marc Vézina, Philippe Boudreau, Mike Gordon.

Maquettes: Claude Dionne.

Photocomposition et montage: Interlithp Inc.

Impression: Interlithp Inc.

Publicité: PUBLI-PEQ, (514) 526-0235.

Bureau de rédaction: 1581, rue Dufresne, Montréal, H2K 3J6. Tél.: (514) 526-5449.

Dépot légal à la Bibliothèque Nationale du Québec et à la Bibliothèque Nationale du Canada.

ISSN: 705-3096

le québec ÉTUDIANT est un membre fondateur de la Presse étudiante du Québec (PEQ).

PRÊTS ET BOURSES

Le prêt demeurera majoré

9 millions \$ de moins en bourses

Il y a maintenant 3 ans, une modification a été discrètement apportée au régime d'aide financière. Suite aux demandes du Conseil du Trésor, dans la vague de coupures budgétaires, le ministère de l'Éducation avait alors décidé de transformer une partie de la bourse en prêt.

Chaque étudiant-e éligible à une bourse voit depuis lors son prêt gonflé de \$130 de plus qu'un-e étudiant-e n'ayant pas droit à la bourse. De la sorte, le gouvernement coupe quelque \$9 millions en bourses annuellement et économise ainsi environ \$7 M. une fois déduit les

coûts d'intérêts qu'il doit supporter sur ces prêts supplémentaires.

À l'époque, cette majoration du prêt aurait été présentée comme une «mesure temporaire» constituant «l'effort» de la Direction Générale de l'Aide Financière aux Étudiants (DGAFE) au niveau des coupures budgétaires. On dit même que cette décision n'était pas indépendante du scandale qui avait éclaté concernant le «trou de \$500 millions» qui venait d'être découvert dans le budget du ministère de l'Éducation.

Toutefois, le directeur de la

DGAFE, André Jolin, affirme que la mesure n'avait rien de temporaire et qu'elle est là pour rester. La transformation d'une partie de la bourse en prêt a été une solution imaginée par son service pour répondre aux demandes du Conseil du trésor «sans réduire l'aide accordée aux étudiants-es» indique M. Jolin.

Lorsque nous lui demandons s'il est possible que le prêt soit à nouveau et davantage majoré par rapport à la bourse, il répond que «cela relève des autorités politiques.»

Jean-Pierre Paquet

UNE RÉCOMPENSE POUR SA DOCILITÉ

La FAECQ veut son bonbon

La Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec (FAECQ) aime bien être payée pour les services qu'elle rend au gouvernement. C'est ce qu'il a en effet été possible de constater lorsque le directeur de la Direction générale de l'aide financière aux étudiants (DGAFE), André Jolin, a rencontré l'ANEQ, le RAEU et la FAECQ pour leur proposer de

devancer la date limite pour une demande de prêts et bourses.

André Boisclair, secrétaire général de la FAECQ, plus enclin à défendre ses propres intérêts plutôt que ceux de ses membres, n'a pu, aussitôt la rencontre terminée, contenir sa gourmandise et a demandé avec empressement sa bourse de 6000\$ que le gouvernement lui verse annuellement.

La réponse du directeur de la DGAFE, M. Jolin, ne pouvait être plus clair: «J'ai fait attention pour ne pas en parler ici, mais puisque vous me le demandez: oui, comme promis, vos chèques sont prêts.»!!

Le gouvernement, depuis quelques années, offre de telles bourses aux élu-e-s des associations étudiantes. Alors que l'ANEQ les refuse, la FAECQ et le RAEU, pieds et poings

liés, s'empressent de les accepter.

Mais cela surprend moins quand on regarde de quelle façon la FAECQ et le RAEU défendent les droits de leurs membres. Lors de la rencontre avec la DGAFE, ces deux associations, reconnues pour leur complicité avec le gouvernement, n'ont vu aucune opposition à ce que la date limite soit devancée. Elles ne se sont pas

donnés la peine de se demander quelles conséquences cela pourrait avoir pour les étudiantes et les étudiants. (Et le québec ÉTUDIANT a pu vérifier qu'effectivement quelques jours plus tard, la FAECQ adoptait, lors d'une réunion de sa Commission nationale étudiante, d'appuyer la proposition de la DGAFE.)

Claude Dionne

La DGAFE devance la date limite pour une demande de prêts et bourses

(suite de la première page)

pose même que la date devra encore être devancée (la DGAFE a déjà envisagé le 30 avril). Il est inacceptable de sérieusement penser qu'il sera possible de devancer la date limite chaque fois que le volume des données à traiter augmentera, précise l'ANEQ dans une lettre qu'elle a fait parvenir à la DGAFE.

Suite à l'intervention de l'ANEQ, la DGAFE annonçait une modification à son projet initial, soit la possibilité pour les personnes qui en sont à leur première demande, de la présenter jusqu'au 30 juin. C'est un gain partiel qui «règle» le problème seulement pour les étudiantes et les étudiants du secondaire. Et de toutes façons, un système ayant deux dates limites sera très probablement plus

compliqué à faire fonctionner.

Mais, il semble que quoiqu'elle fasse, la DGAFE aura l'âme en paix. Après tout, une «large» consultation a eu lieu!! André Jolin pourra se gargariser de cette «consultation sans précédent», il demeure que les brefs délais dans lesquels nous avons été convoqué-e-s, n'auront jamais permis d'informer les étudiantes et étudiants autant que nous l'aurions voulu, et la DGAFE le sait bien. Dorénavant, si une instance gouvernementale connaît les opinions de la population étudiante, qu'elle ne se surprenne pas de ce que ça ne soit pas par des «consultations» bidons qu'elle aura menées mais parce que les étudiantes et les étudiants auront su faire entendre eux-mêmes et elles-mêmes leurs points de vue.

ELLE PROPOSE DE FAUSSES SOLUTIONS

La FAECQ touche le fond

(BNIR) «Jamais une association étudiante n'aura autant attaqué ses membres. En voulant créer un 'Fonds de solidarité étudiant', la FAECQ, une fois de plus, montre de quel côté elle se situe. Après avoir revendiqué, avec le RAEU, l'endettement des étudiantes et des étudiants, elle veut maintenant les faire payer pour de fausses solutions.»

C'est en ces termes que le Secrétaire général de l'ANEQ, Claude Dionne, a réagi aux intentions de la Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec (FAECQ) de mettre sur pied un Fonds financé à même les cotisations étudiantes pour créer, soutenir, consolider et développer des entreprises privées.

L'ANEQ est d'avis que la situation financière des étudiantes et des étudiants est déjà assez difficile sans qu'on leur demande en plus de payer pour avoir un emploi d'été ou pour faire un stage dans une entreprise. Car c'est bien là l'objectif poursuivi par la FAECQ.

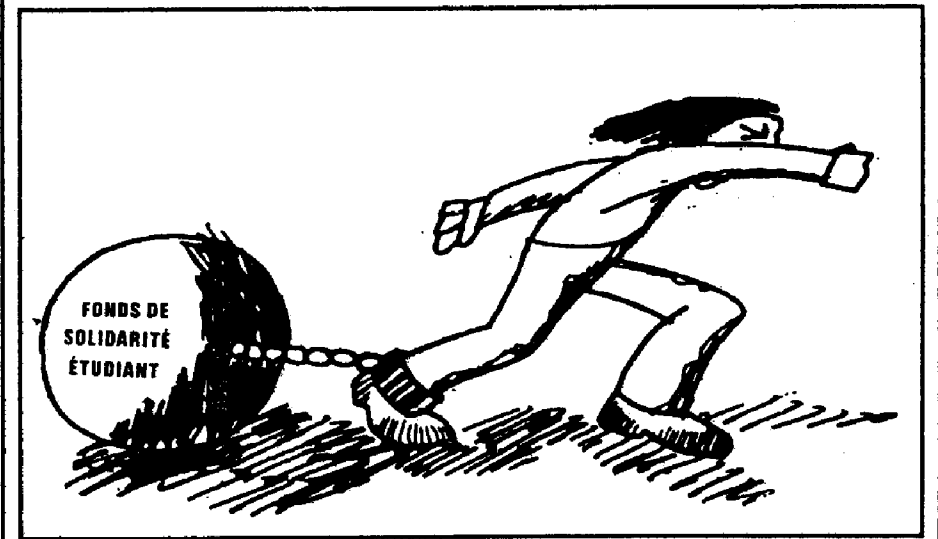
La Fédération espère amasser suffisamment d'argent pour créer des emplois et offrir des stages qui, étant donné le petit nombre qu'il sera possible de fournir, ne bénéficieront finalement qu'à quelques privilégiés. La FAECQ souhaite même subventionner la mise sur pied d'entreprises privées.

«[André] Boisclair [secrétaire général de la FAECQ] milite dans ENGAI, un groupe de jeunes pé-

quistes qui ont échoué dans leur tentative de créer un 'Fonds de solidarité-jeunesse'. Alors, il tente maintenant sa chance dans le mouvement étudiant», explique le porte-parole de l'ANEQ. «Il veut aller chercher de l'argent dans les poches des étudiantes et étudiants pour financer quelques 'jeunes entrepreneurs dynamiques' qui voudront se lancer en affaires avec l'argent des autres. Mais il serait intéressant de savoir si les représentantes et les représentants de la FAECQ comptent verser dans le Fonds de solidarité le 6000\$ que le gouvernement leur verse annuellement pour militer et 'défendre' les étudiantes et les étudiants. Jusqu'où ira leur 'solidarité', demande le représentant de l'ANEQ.

Tout en dénonçant le Fonds de solidarité étudiant de la FAECQ, l'ANEQ rappelle qu'elle intervient pour qu'on mette fin au sous-financement et aux coupures dans l'éducation, pour qu'on améliore véritablement les conditions de vie et d'étude, pour qu'on élimine l'endettement étudiant par un régime adéquat d'aide financière et pour que le gouvernement se responsabilise en matière de création d'emplois.

«Ce fardeau ne doit pas, ne peut pas, être assumé par les étudiantes et les étudiants. Il doit être pris en charge par l'ensemble de la population, sinon les études deviendront la chasse gardée d'un nombre encore plus restreint d'individus», conclut M. Dionne.



Le mirage de la prospérité

(PEQ, BNIR) «Nous croyons que le temps de l'abondance est terminé. Ce serait se leurrer que de croire qu'il sera facile de s'en sortir sans que tous et chacun aient des sacrifices à faire. Il faut maintenant favoriser la responsabilisation sociale et le partage des richesses par un fonds d'investissement coopératif étudiant.»

Ce discours, à l'exception des cinq derniers mots, Pierre-Marc Johnson l'a tenu pendant six semaines de campagne électorale l'automne dernier. Mais de qui au juste sont ces paroles?

De André Boisclair, bien sûr, Secrétaire général de la FAECQ, qui donne un nouveau coup

d'épée dans l'eau. La FAECQ veut créer un Fonds de solidarité étudiant pour lequel elle espère avoir 55 000 cotisant-e-s à 10\$ chaque, ce qui ne fait que 550 000 \$ par année.

Supposons que la moitié de cette somme est investie dans des obligations pour qu'elle fructifie (c'est là un des objectifs du Fonds), il ne reste que 275 000 \$, de quoi créer finalement que 135 emplois d'été! Chaque cotisant-e aurait ainsi une chance sur 400 de travailler l'été!

1 Pour le gouvernement fédéral, organisme qui rationalise ses dépenses s'il en est un, il en coûtera 180 millions \$ pour créer 93 000 emplois d'été en 1986, soit environ 2000\$ par emploi d'été, rémunéré au salaire minimum.

Après les élections du 2 décembre

Le changement dans la continuité

(suite de la première page)

La polémique qu'ont soulevé le projet de loi 40 et l'adoption de la loi 3 pour le niveau primaire-secondaire lui suggère de laisser «tranquille», du moins pour un temps, ce niveau. (Il pourrait être tenté, entre autres, par une intervention sur la professionnalité des écoles et des commissions scolaires mais la prudence lui dicte d'éviter ce terrain pour l'instant. Il n'a pas trop intérêt, non plus, à raviver la passion du député de Saint-Louis, Jacques Chagnon, ancien président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec qui avait mené une lutte importante contre l'instauration de commissions scolaires linguistiques).

Le niveau collégial n'est guère plus «tentant», déjà suffisamment «chambardé» depuis l'adoption du plus que controversé Règlement sur le régime pédagogique et des nombreuses politiques qui en découlent.

Bien sûr, ce sont toutes là des hypothèses, mais, selon toutes probabilités, le ministre s'abstiendra d'intervenir à ces niveaux.

Reste donc les universités qui ont d'ailleurs été, pendant la récente campagne électorale, le principal axe d'intervention du député d'Argenteuil, alors porte-parole de l'Opposition officielle en matière d'éducation.

Au cours des dernières années, le Parti Québécois a modifié lentement mais sûrement, par de nombreux «correctifs», l'orientation de l'éducation au Québec pour aboutir à un système d'enseignement encore plus esclave des moindres fluctuations du marché du travail, encore plus directement lié à l'entreprise privée, avec, pour les étudiantes et les étudiants, la surspécialisation de la formation académique. C'est ce qu'il a appelé le «virage technologique», et que d'autres ont nommé «mirage technologique».

Rappelons, à titre d'exemples,

l'augmentation de la présence des agents «socio-économiques» sur les conseils d'école aux niveaux primaire et secondaire, la création de nouveaux programmes courts au collégial, le développement des centres spécialisés liés à l'industrie régionale.

Le nouveau ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science va-t-il changer de cap? Sûrement pas... à moins que ce ne soit pour accentuer ce virage (et cela même si à trop tourner, on finit par revenir en arrière!).

Ainsi, avant les élections, alors qu'il prononçait une allocution à l'Université de Montréal sur «l'avenir des universités québécoises», M. Ryan exprimait la volonté de son Parti de faire de l'enseignement universitaire un «rouage essentiel d'une politique dynamique de développement économique et social» et s'engageait à permettre à tous les secteurs d'étude de «se doter d'installations modernes» mais en précisant: «en particulier dans les secteurs de pointe reliés au développement technologique».

Pour le Parti Libéral, comme pour les péquistes, cela s'impose: il faut viser «l'excellence», bien que ce principe ne semble s'appliquer seulement qu'à certains champs d'étude. Et par «excellence», il faut entendre ici: formation surspécialisée, peu coûteuse et prête à être «utilisée» par l'entreprise.

Le PLQ compte suivre les traces du PQ alors que ce choix est des plus inconséquents. On le justifie par un marché du travail instable et des changements technologiques constants alors que cela suggère tout le contraire, à savoir une formation générale, diversifiée et solide qui permette justement aux travailleuses et aux travailleurs de s'adapter aux réalités toujours changeantes de l'emploi plutôt que de les subir.

Le ministre Bérubé, avant de quitter, avait commencé à «pro-

mouvoir» largement les études universitaires de deuxième et troisième cycle, et le ministre Ryan poursuivra, si l'on se fie à ses engagements, dans le même sens. Cette «priorisation» pourra avoir comme principale conséquence la diminution de l'accessibilité, puisque lorsque nous la résituons dans l'ensemble du discours libéral, il apparaît clair que cela se fera au détriment des autres niveaux. Il est un peu absurde de vouloir développer la qualité avant d'augmenter l'accessibilité.

Mais finalement, ce qui ressort le plus c'est la similitude des programmes du PQ et du PLQ. Les deux seuls partis présents à l'Assemblée nationale s'entendent, en matière d'éducation, sur le fond, sur le contenu; tout au plus, le contenant peut-il différer un peu.

Le Parti Libéral du Québec concrétisera, en matière d'éducation en tous cas, le changement... dans la continuité.

Claude Dionne

Les étudiant-e-s vont continuer à défendre leurs droits

— ANEQ

(BNIR) «Les étudiantes et les étudiants ne se font pas d'illusions sur l'élection du Parti Libéral. Si les résultats étaient prévisibles, ils ne représentent pas pour autant une assurance que les conditions de vie et d'étude vont s'améliorer dans les CEGEP et les Universités», a affirmé, au lendemain des élections, François Giguère, porte-parole de l'ANEQ. «Cela signifie, a-t-il ajouté en substance, que l'ANEQ va continuer à défendre comme elle l'a fait jusqu'à maintenant les revendications étudiantes sans attendre de cadeaux de la part du nouveau titulaire du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan.» Mais

l'ANEQ compte bien demander une rencontre avec le nouveau ministre.

M. Giguère se demande toutefois comment la FAECQ et le RAEU, deux associations étudiantes reconnues pour leur allégeance péquiste, vont réagir, aux résultats des élections. «Il sera intéressant de voir si elles vont modifier leur approche ou conserver le même discours de collaboration avec le gouvernement», souligne-t-il.

Pendant la campagne électorale, l'ANEQ n'a appuyé aucun des partis en lice mais selon elle les organisations populaires et syndicales doivent amener sur le terrain politique leurs revendications. Et elle compte bien le faire!

La chaise musicale

D'élections en élections, plusieurs ont l'impression d'assister à un jeu de chaise musicale entre les deux principaux partis politiques au Québec, le Parti Québécois et le Parti Libéral du Québec. Un jeu qui en amuse de moins en moins, d'ailleurs. La participation aux élections du 2 décembre dernier est là pour le prouver.

C'est moins de 75 p. cent des électrices et électeurs qui, cette journée-là, ont jugé bon d'exercer leur droit de vote: dix points de moins que les 85 p. cent qui se déplacent habituellement. C'est dire que le quart de la population ne s'est pas senti concerné par le choix de ses «représentants et représentantes». Voilà qui devrait en faire réfléchir plusieurs. De plus en plus de personnes refusent de simplement changer, d'une fois à l'autre, leur bonnet blanc pour un blanc bonnet. On ne veut plus voter simplement pour le «moindre mal»; il faut une alternative qui réponde à ses aspirations, corresponde véritablement à ses intérêts.

L'action politique autonome

C'est pourquoi des organisations ouvrières, populaires, féministes et de jeunes ont décidé de mettre de l'avant l'«action politique autonome». Cela veut dire que pour ces dernières, il est essentiel d'avoir des candidatures indépendantes, des candidatures qui, à l'opposé de celles des partis traditionnels, sont issues des luttes de nos mouvements, de nos organisations combattives.

L'ANEQ et le RAJ, lors de leur dernier Congrès respectif, adoptaient le même point de vue.

De telles candidatures ne transforment évidemment pas du jour au lendemain le visage politique du Québec, mais elles n'en constituent pas moins un pas important.

Des expériences intéressantes

Lors des dernières élections, trois «candidatures autonomes» ont retenu l'attention: Pierre Beauregard, du Regroupement autonome des jeunes (RAJ), était candidat dans la circonscription de Saint-Jacques, à Montréal, Nicole Leblond, de la Maison des jeunes L'Accoudée, dans Limoilou, à Québec et Monique Barrette, du syndicat du CLSC de La Seigneurie, dans Beauharnois.

Ces candidatures ont permis de faire connaître mieux les revendications des jeunes, des femmes, des travailleuses, des travailleurs, des sans emploi, en plus de les porter sur le terrain politique et de poser la question du «pouvoir».

Bien sûr, Nicole Leblond, Pierre Beauregard et Monique Barrette n'ont pas été élu-e-s. Elles et ils n'ont finalement pas eu beaucoup de votes, ajouteraient quelques unes et quelques uns, sans tenir compte des moyens réduits des candidat-e-s. Mais cela importe peu. Ces personnes ne se présentaient justement pas pour être élues alors qu'elles aient obtenu de 164 à 985 voix n'est pas vraiment préoccupant. Il faut évaluer d'autres facteurs lorsque nous faisons un bilan de leurs campagnes. La diffusion de nos revendications, de notre discours, les gens qui sont rencontrés et saisis de ce que nous proposons, voilà les objectifs qui étaient poursuivis et qui, sans nul doute, ont été atteints.

Des candidatures issues de nos luttes empêchent les partis traditionnels de récupérer nos revendications à des fins électoralistes; elles font voir que ces partis ne représentent pas l'ensemble de la population mais plutôt des intérêts bien particuliers et qu'ils ne

peuvent donc pas se prétendre «portés» par aucune légitimité. Ils ne peuvent pas défendre nos revendications à notre place.

Des perspectives

La question de l'action politique autonome ne saurait être soulevée qu'à la veille des élections. Dès maintenant, il faut travailler à construire une alternative valable aux partis traditionnels. L'amorce faite par les trois candidatures lors des dernières élections, et par celle du RAJ dans Saint-Jacques en novembre 1984, doit se continuer, et surtout les organisations combattives représentantes des différents secteurs de la population doivent faire le débat sur l'action politique autonome pour ne pas se réfugier derrière une fausse neutralité lors des prochaines échéances électorales. Autrement, le jeu de la chaise musicale ennuiera encore bien des gens...

C.D.

LE QUÉBEC ÉTUDIANT

Le québec ÉTUDIANT présente chaque mois les événements du mouvement étudiant, du monde de l'éducation, du mouvement de la jeunesse, de la société. Seul journal étudiant national au Québec, il est indispensable à toutes celles et à tous ceux qui veulent connaître les «points de vue étudiants». Pour être assuré-e de toujours en avoir une copie, chaque mois, ABONNEZ-VOUS!

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Je vous règle la somme de 10\$ pour mon abonnement d'un an (8 à 10 numéros) au québec ÉTUDIANT

Envoyez votre règlement à: LE QUÉBEC ÉTUDIANT - Abonnements - 1581, rue Dufresne, MONTRÉAL (Québec) H2K 3J6.

1985						
SEPTEMBRE						
S	L	M	J	V	S	D
35						1
36	2	3	4	5	6	7
37	8	9	10	11	12	13
38	14	15	16	17	18	19
39	20	21	22	23	24	25
40	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE						
S	L	M	J	V	S	D
48						1
49	2	3	4	5	6	7
50	8	9	10	11	12	13
51	14	15	16	17	18	19
52	20	21	22	23	24	25
	26	27	28	29	30	31

LES PRESSIONS ÉTUDIANTES NE LUI AURONT PAS LAISSÉ LE CHOIX

Le ministre Ryan assure le gel des frais de scolarité jusqu'en 1990

Donnant suite à la promesse formulée par le Parti Libéral lors de la campagne électorale, le ministre de l'Éducation, Claude Ryan, a engagé son gouvernement, lors de sa première intervention à l'Assemblée Nationale le 19 décembre, à ne pas augmenter les frais de scolarité universitaire d'ici 1990.

Cet engagement du ministre est une conséquence directe de la campagne étudiante pilotée par l'ANEQ d'octobre à février l'an dernier. On se rappelle que le ministre d'alors, Yves Bérubé, avait déclaré à plusieurs reprises qu'il comptait augmenter considérablement les frais de scolarité.

Une vaste campagne publique, appuyée entre autre par des manifestations et la présentation d'un mémoire en commission parlementaire, a rapidement fait de la question de l'accessibilité à l'université un enjeu largement débattu.

Enfin, en février 1985 le Conseil des ministres péquistes décidait de surseoir pour un an au dégel des frais de scolarité. La question était devenu un enjeu pour les élections qui déjà s'annonçaient. Effectivement, quelques jours plus tard le Parti Libéral adoptait en congrès de maintenir le gel des frais de scolarité. Cette résolution avait entraîné le débat le plus houleux du congrès, les députés libéraux et Robert Bourassa s'y opposant.

La question pris rapidement une saveur électoraliste, avancée comme une des principales «promesses» des libéraux lors de la campagne. Le P.Q. quant à lui était déjà allé trop loin dans le sens inverse pour se donner les mêmes intentions.

Mais, 1990 ce n'est pas si loin. Le débat et la lutte sur cet enjeu ne prendra pas fin puisqu'une échéance a été fixé par M. Ryan et

que l'application d'une telle mesure implique des décisions bien avant 1990.

Il faut considérer que les universités québécoises revendiquent du gouvernement le droit de fixer d'elles-mêmes le montant des frais de scolarité selon leurs besoins. De plus, le dernier budget du gouvernement péquiste a introduit une nouvelle règle de financement des universités. Ainsi, il existe maintenant un poste budgétaire de \$3 millions comme «compensation pour la non-indexation des frais de scolarité». Le maintien du gel est donc présenté comme une «perte de revenus».

Décidément, on peut dire que le ministre Ryan est fort en calcul. Aurait-il valu la peine de foutre la pagaille sur les campus pour quelques millions de plus? Pas en début de mandat faut-il croire!

Jean-Pierre Paquet

L'AFEUS tiendra un colloque sur la qualité de l'éducation

Le 19 février prochain, l'Association Fédérative des Étudiantes et Étudiants de l'Université de Sherbrooke tiendra un colloque important. Le sujet: la qualité de l'éducation et les compressions budgétaires. Ce colloque sera précédé par la tenue d'assemblées étudiantes dans les facultés et départements du campus est rien.

Ainsi, alors que la question du financement ou plutôt du sous-financement de l'enseignement supérieur se discute de plus en plus au sein des associations étudiantes de campus membres de l'ANEQ, l'AFEUS a décidé d'aller porter le débat directement à la base. Pour ce faire, un cahier d'animation a été produit afin d'appuyer les discussions et les prises de décisions qui auront cours à travers toutes ces réunions du milieu étudiant de l'Université de Sherbrooke. Il s'agira donc de tenter de cerner et d'évaluer l'impact qu'ont les coupures de budget sur l'enseignement, la recherche, les conditions de vie et d'étude des étudiantes et des étudiants, etc. Bref, sur l'orientation qu'à pri-

se l'université sous le coup des politiques budgétaires que Québec lui a imposé. Objectif qui sera atteint en examinant les mesures de «rationalisation» appliquées par l'université de Sherbrooke.

Ces mesures de «rationalisation», qui constituent en fait l'application locale des coupures sont de plusieurs types. Mentionnons la réduction du nombre de cours offerts, le développement de troncs communs qui enflent au point où, en certains endroits il devient virtuellement impossible de sortir du champ de sa spécialisation, l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants par classe, le recours massif au chargé-e-s de cours, la diminution de l'encadrement dont font l'objet les étudiantes et les étudiants, etc. Ces diverses mesures ont à leur tour, à différents niveaux, un impact sur la qualité de l'éducation.

«L'ÉDUCATION POUR TOUT LE MONDE»

Pendant toute la session, l'ANEQ va mener une campagne pour le droit à l'éducation

Parce qu'elle est d'avis qu'à l'heure actuelle, l'éducation au Québec est sérieusement menacée, l'ANEQ va lancer dans les prochains jours une vaste campagne pour le droit à l'éducation. Cette campagne, qui durera toute la session, doit comporter plu-

sieurs éléments importants, dont un Colloque sur le financement des universités, les 14, 15 et 16 février prochains.

Par cette campagne qui traitera de trois axes principaux — l'accessibilité, la qualité et l'orientation de l'éducation — l'ANEQ espère relancer le débat sur les enjeux actuels dans le monde de l'enseignement. Avec pour thème: *L'éducation pour tout le monde*, cette campagne «d'information et de débats» montrera clairement le parti pris de l'ANEQ pour l'accessibilité en plus de mettre au premier plan les revendications étudiantes.

Pour appuyer une telle campagne, l'ANEQ produira un guide de discussions sur différents thèmes touchant l'éducation en plus des dépliants d'information qui seront distribués sur les différents campus étudiants. Des activités telles des «débats-midi», des conférences, des assemblées publiques, sont également prévues.

Mais outre ces objectifs d'information et de débat, la campagne de l'ANEQ doit également forcer le nouveau ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, Claude Ryan, à se prononcer sur les revendications étudiantes. L'ANEQ compte bien connaître dès le départ les intentions du gouvernement du Parti libéral en matière d'éducation. «M. Ryan doit mettre ses cartes sur la table», souligne-t-on.

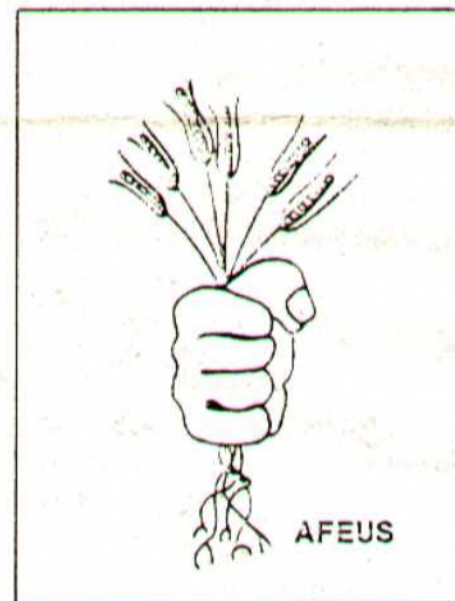
Le prochain budget du gouvernement libéral n'est pas oublié non plus. Comme ceux du gouvernement précédent, il risque d'être synonyme de coupures nombreuses. Et dans un tel cas, l'éducation

est rarement épargnée, ce qui fait que la campagne rappellera, à mesure que la présentation du budget approchera, les effets néfastes qu'ont les coupures sur la qualité de l'éducation, les conditions d'étude, etc. «Il faut absolument, explique-t-on à l'ANEQ, qu'il devienne rapidement clair pour tout le monde que le système d'enseignement au Québec ne saurait souffrir aucune autre compression budgétaire». À ce niveau, l'intervention de l'ANEQ contrastera avec celles qui affirment qu'il faut arrêter de développer le réseau d'enseignement au Québec, sous prétexte qu'il est maintenant temps de «consolider les acquis». «Le meilleur moyen, rappelle l'ANEQ, pour conserver les acquis des dernières années, c'est d'en faire profiter la plus large partie de la population, et non pas de les restreindre à celles et ceux qui en 'bénéficient' déjà».

La campagne de l'ANEQ démontrera, au cours des prochaines semaines, que les niveaux d'accessibilité de l'école québécoise dont on se gargarise tant parfois sont loin d'être aussi exceptionnels qu'on essaie de le faire croire.

«L'éducation pour tout le monde» n'est malheureusement pas encore réalité. Si nous voulons que l'école soit de qualité et accessible à toutes les couches de la population, nous devons faire les choix qui s'imposent et cesser de croire qu'il sera toujours possible de s'accommoder de budgets à chaque fois plus réduits. «L'éducation est un secteur où si nous n'avancions pas, nous ne pouvons que reculer...», conclut l'ANEQ.

Claude Dionne



Que ce soit la régression de la formation générale, fondamentale, au profit de la sur-spécialisation chez l'étudiant-e, le dessèchement de certains programmes à cause de l'accent mis sur les disciplines reliées au virage technologique, etc. L'université a bel et bien pris un virage.

De plus, on a constaté que de 1981-82 à 1985-86, alors que les effectifs étudiants passaient de 7 800 EETC (étudiant équivalent temps complet) à 9 494 EETC, le nombre de postes de personnels, lui, passait de 1369 à 1 298. Pourtant, déjà de 1976-77 à 1981-82, la population étudiante de l'Université de Sherbrooke augmentait de 20% alors que le nombre de postes de personnel passait de 1 363 à 1 369, avec une pointe de 1 381 en 1977-78!!! À la seule lecture de ces chiffres, on se rend bien compte de la gravité de la situation dans cette université. C'est pourquoi l'AFEUS entend faire le point sur cette question le 19 février.

Jean-Marie Vézina

SESSION DE FORMATION

La négociation des contrats de service

L'ANEQ invite toutes les associations étudiantes à participer à une session de formation qui traitera de:

- la reconnaissance des associations étudiantes
- la négociation d'un contrat de service
- la «stratégie de négociation»

LE SAMEDI, 25 JANVIER 1986
DE 10h00 À 18h00

Université du Québec à Montréal
405 rue Sainte-Catherine est, Montréal

POUR INFORMATIONS:
(514) 526-5449

SUITE AUX PRESSIONS ÉTUDIANTES

L'Université McGill retire ses capitaux de l'Afrique du Sud

par Mike Gordon
(Traduit du McGill Daily)

Après quatre heures de protestations continues par 1200 étudiants et étudiantes, le Conseil d'administration de l'Université McGill votait finalement, à la fin de la dernière session, le retrait total de ses fonds placés dans les banques et compagnies faisant affaires avec le «pays de l'apartheid», l'Afrique du Sud.

La proposition de désinvestissement total vise 45 millions \$ investis en Afrique du Sud.

Alors que, devant l'édifice du Conseil d'administration, les étudiantes et les étudiants scandaient des slogans en faveur du désinvestissement, les «gouverneurs», apparemment dérangé-e-s par la manifestation, ont finalement débattu des propositions concernant le retrait des investissements.

La première proposition débattue demandait que l'Université McGill se défasse de ses parts dans des institutions financières faisant des prêts au gouvernement sud-africain ou à ses agences. La proposition fut adoptée à l'unanimité avec un amendement prévoyant une révision annuelle.

La deuxième proposition demandant que l'Université liquide immédiatement ses parts investies dans les corporations appartenant ou étant contrôlées directement ou indirectement par des intérêts sud-africains, fut également adoptée à l'unanimité.

La plus importante et la plus cruciale des propositions exigeait un retrait immédiat des intérêts que l'Université McGill a investi dans des corporations ayant des investissements en Afrique du Sud. Le «gouverneur» Hamilton de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et de Dominion Textiles ainsi que le principal Johnson ont tenté en vain de faire reporter la tenue du vote. Ce fut ensuite autour du gouverneur John Hallward de suggérer que le Secrétaire Général de l'Université demande, par lettre, le statut exact des investisseurs concernés.

Amy Kaler, représentante des étudiantes et étudiants de premier cycle et Gretta Chambers du quotidien anglophone *The Gazette* ont cependant appuyé la proposition principale. Elles ont fait remarquer que le Conseil d'administration avait eu quatre ans pour étudier sa position depuis la décision d'un désinvestissement partiel en 1981.

Amy Kaler et Gretta Chambers ont toutes deux rappelé que la décision avait déjà été re-

portée à plusieurs reprises et que le peuple sud-africain, lui, pressait toujours les investisseurs de retirer leurs capitaux pour démontrer leur refus d'appuyer un régime raciste.

Le «gouverneur» McSween, président du comité sur les questions de responsabilités sociales s'est prononcé en faveur

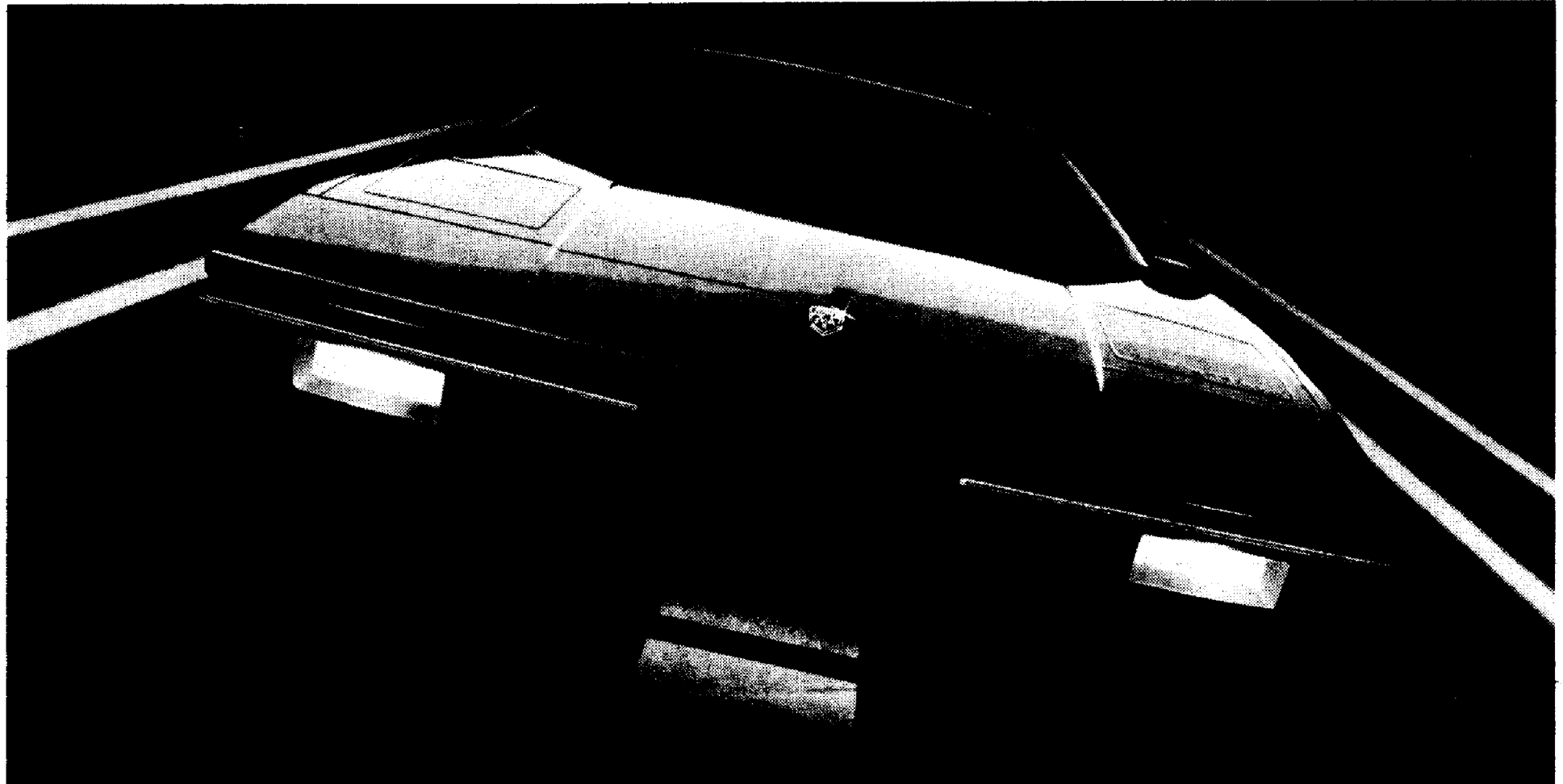
de la proposition. Lors d'une réunion précédente, M. McSween avait exprimé l'opposition du comité sur la question du désinvestissement, ce qui ne l'a pas empêché, lorsque la proposition fut mise sur la table, d'annoncer que le comité était en faveur d'un désinvestissement complet. Il a

expliqué que la décision du comité était basée sur une représentation faite par le comité de l'Université McGill sur l'Afrique du Sud ainsi que sur différents rapports incluant des statistiques de l'Organisation internationale du Travail.

Toujours plus envahis par les slogans que scandaient les étu-

diantes et les étudiants, le Conseil d'administration adopta finalement la troisième proposition par un vote de 9 pour et 4 contre.

La dernière proposition, donnant aux propositions précédentes un statut de permanence, a été adoptée sans opposition.



Cette superbe Fiero 1986 peut être à vous...

L'interurbain vous permet de garder le contact avec les gens que vous aimez et qui sont loin de vous. Aujourd'hui, toujours grâce à l'interurbain, vous courez la chance de gagner une superbe Fiero 1986 flamboyante neuve. Participez au "Concours de l'interurbain pour les étudiants", commandité par Bell Canada de concert avec les autres compagnies membres du réseau national Telecom Canada. Gardez le contact et mettez le contact! Deux étudiants, Lise Bossé et Garth Sam, ont déjà

gagné un de ces flamboyants coupes sport à moteur central, une Pontiac Fiero. Voici comment vous pouvez être parmi les prochains gagnants. Faites trois appels interurbains, inscrivez les numéros appelés sur un bulletin de participation et postez le tout. Tout groupe additionnel de trois appels vous donne droit à une nouvelle participation. Gardez le contact avec vos parents et amis par l'interurbain. Et mettez le contact! Cette superbe voiture sport peut être à vous!

GARDEZ LE CONTACT ET METTEZ LE CONTACT!

Tirage: deux Fiero le 12 mars 1986.

Concours de l'interurbain pour les étudiants

Bulletin de participation

Faites trois appels interurbains, inscrivez les numéros appelés sur ce bulletin de participation. Vous serez peut-être l'un des deux heureux étudiants qui gagneront une superbe Pontiac Fiero 1986.

Tout groupe additionnel de trois appels vous donne droit à une nouvelle participation. Allez-y. Gardez le contact avec vos parents et amis. Et mettez le contact! Cette superbe Fiero peut être à vous.

Indicatif régional	Numéro appelé	Date de l'appel
1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom _____

Adresse _____ App. _____

Ville _____ Prov. _____

Code postal _____ Tél. () _____
(où nous pouvons vous joindre)

Nom de l'institution fréquentée _____

J'ai lu les règlements du concours et j'accepte de m'y conformer.

Signature _____

Règlements du concours de l'interurbain pour les étudiants: 1. Pour participer au concours, écrire en caractères d'imprimerie vos nom, adresse et numéro de téléphone sur un bulletin de participation officiel de Telecom Canada ou sur une feuille de papier de 8 cm sur 12 (3 po sur 5). Inscrivez également les numéros de téléphone (y compris les indicatifs régionaux) ainsi que les dates de trois (3) appels interurbains effectués entre le 16 août 1985 et le 12 février 1986. Chaque groupe de trois (3) appels interurbains vous donne droit à une seule participation. Vous pouvez aussi participer au concours en envoyant un texte manuscrit d'au moins 25 mots disant pourquoi vous aimeriez faire un appel interurbain. Seuls les originaux manuscrits seront acceptés; les copies obtenues par reproduction mécanique seront rejetées.

2. Postez votre bulletin de participation à l'adresse suivante: **Concours de l'interurbain pour les étudiants, C.P. 6368, Montréal (Québec) H3C 3L2**. Les appels destinés à tous les points situés en dehors du secteur d'appel local du participant.

3. Participez aussi souvent que vous le pouvez. Cependant, chaque bulletin de participation doit être envoyé dans une enveloppe distincte suffisamment affranchie et oeillette au plus tard le 26 février 1986, date de clôture du concours. Les commanditaires n'assument aucune responsabilité pour les bulletins de participation perdus, en retard ou mal adressés. Seuls les bulletins qui auront été reçus avant les dates de tirage seront admissibles au concours.

4. Au total, quatre (4) prix seront accordés à l'échelle nationale (voir le règlement n° 4 pour ce qui touche l'attribution des prix). Chacun d'eux consistera en un coupé Pontiac Fiero Sport 1986 comprenant tout l'équipement standard de même que les accessoires optionnels suivants: radio AM/FM stéréo, roues Turbo, volant inclinable et essuie-glace à cycle réglable. La valeur au détail de chaque automobile est d'environ 12 995 \$. La livraison locale ainsi que les taxes provinciale et fédérale exigibles font partie intégrante du prix et ne sont pas à la charge des gagnants. Le permis de conduire, les assurances et l'immatriculation du véhicule et l'impôt sur le revenu le cas échéant seront à la charge des gagnants. Chaque véhicule sera livré au concessionnaire Pontiac GM le plus proche de la résidence des gagnants au Canada. Le prix sera remis à la personne dont le nom figure sur le bulletin de participation. Une seule voiture sera attribuée par gagnant. Tous les prix devront être acceptés tels quels; ils ne seront pas convertibles en espèces. Les voitures seront décernées par Telecom Canada. Les prix peuvent ne pas être exactement conformes à l'illustration.

5. L'organisme indépendant chargé du concours choisira au hasard parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus. Les tirages auront lieu à Toronto (Ontario), le 27 novembre 1985 et le 12 mars 1986 vers 14 h HNE. L'attribution des prix se fera comme suit:

Deux (2) coupés Fiero Sport seront attribués à l'occasion d'un tirage au sort parmi tous les bulletins de participation portant le cachet de la poste apposé avant minuit le 13 novembre 1985 et deux (2) autres coupés Fiero Sport seront attribués à l'occasion d'un tirage parmi tous les bulletins postés avant minuit le 26 février 1986, le cachet de la poste en faisant foi. Tous les bulletins admissibles, à l'exception de ceux des deux gagnants du tirage du 27 novembre 1985, seront automatiquement inclus dans le tirage final du 12 mars 1986. Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins reçus à chaque tirage. Pour être déclarés gagnants, les participants choisis devront être admissibles conformément aux règlements et devront, en un temps limité et sans aide, répondre correctement à une question subsidiaire d'ordre mathématique. Cette question leur sera posée au téléphone à une heure convenue à l'avance. Toutes les décisions des organisateurs du concours seront finales et sans appel. En acceptant un prix, les gagnants permettent que leurs nom, adresse et photographie soient utilisés à des fins publicitaires relativement à ce concours. Les gagnants devront également signer une déclaration attestant qu'ils se conforment aux règlements.

Pour obtenir le nom des gagnants, envoyer, au plus tard trois (3) mois après la date de clôture du concours (26 février 1986), une enveloppe affranchie et pré-adressée à l'adresse suivante: **Gagnants du concours de l'interurbain pour les étudiants, Telecom Canada, 410 Laurier Avenue W., Room 960, P.O. Box 2410, Station D, Ottawa, Ontario K1P 6H5**

6. Le concours n'est ouvert qu'aux étudiants qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence et qui sont inscrits à plein temps dans une université canadienne, un collège ou un établissement post-secondaire reconnu. Sont exclus les employés ainsi que les membres des familles immédiates (mère, père, soeurs, frères, conjoint et enfants) du personnel de Telecom Canada, de ses compagnies membres et de leurs filiales, de leurs agences de publicité et de promotion ainsi que de l'organisme indépendant responsable du concours. Seuls les participants gagnants reçoivent une réponse écrite.

7. Résidents du Québec. Pour les résidents du Québec, un litige quant à la conduite et à l'attribution des prix de ce concours peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec. Ce concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales pertinentes.

L'efficacité passe par Bell

Membre du réseau national
Telecom Canada

Bell

LE TRANSPORT EN COMMUN

LA STCUM ET LA FRAUDE

À qui la faute?

MONTREAL (PEQ) — La scène se déroule dans un autobus de la STCUM. Un passager monte et s'assoit derrière le chauffeur, coin Viau et Bélanger. À mesure que les passagers montent dans l'autobus, il s'aperçoit que certains-les utilisent encore leurs Carte-Autobus-Métro du mois d'avril alors que nous sommes en janvier. Rendu au coin St-Michel et Bélanger, le chauffeur arrête et donne trois coups de klaxon. Un policier sorti de nulle part, se précipite à l'intérieur de l'autobus. Le chauffeur désignant les personnes de l'index, dit: «Celui-là, elle, pis lui». Les trois usagers-ères seront conduits-és au poste de police pour «fraude».

Cet événement n'est qu'une des multiples facettes d'une vaste campagne de la Société de Transport de la CUM visant à éliminer la «fraude» des usagers-ères dans l'utilisation du réseau de transport de la CUM. En décembre déjà, 500 personnes étaient appelées à comparaître devant les tribunaux pour cause de «fraude» dans le métro, nous apprend le quotidien anglophone *The Gazette*.

La STCUM, dans son journal officiel, *Promenade*, écrit qu'elle «a élaboré un plan d'action en 14 points, afin d'enrayer ou d'amoindrir le problème de la fraude». Elle entend faire suivre à ses employées «un cours axé sur la courtoisie, le comportement et les façons de contrôler les titres». De plus, elle a affecté «deux équipes d'intervention de dix agents chacune afin principalement d'assister les changeurs dans le contrôle des titres» et d'arrêter les contrevenants-és, le cas échéant.

La STCUM songe également à modifier l'apparence de la CAM pour qu'elle soit plus difficile à reproduire, de même qu'à installer un système de «dévrouillage d'un seul tourniquet à la loge du changeur». Autrement dit, le premier tourniquet à côté de la cabine de perception serait constamment vérouillé et se dévérouillerait sur commande électronique du changeur, au passage de chaque usager-ère. Actuellement, le fameux tourniquet est constamment dévérouillé.

Du côté du syndicat des changeurs, chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro (local 1983), on est, somme toute, d'accord avec une telle campagne. Dans le bulletin du local 1983, *En bout de ligne*, on peut lire un petit mot du président du syndicat, Jim Flynn, sur le sujet: «La S.T.C.U.M. a décidé enfin de s'attaquer au problème

de la fraude des usagers. [...] Vouloir changer les attitudes des usagers n'est pas quelque chose qu'il est possible de résoudre du jour au lendemain et au contraire, la S.T.C.U.M. devrait faire de multiples interventions auprès des usagers pour que ceux-ci paient adéquatement leur passage».

En entrevue, Pierre Dupuis, du local 1983 (S.C.F.P.-F.T.Q.) précise que «La S.T.C.U.M. a fait parvenir un avis écrit à tous les changeurs et chauffeurs d'autobus leur demandant de bien vérifier les droits de passage. Nous au syndicat, pensons qu'un de nos membres ne doit pas être agressé pour avoir insisté auprès d'un usager pour qu'il acquitte correctement son droit de passage».

Au local 1983, on voit difficilement comment contourner les directives de la S.T.C.U.M. pour accorder plus de souplesses aux usagers-ères. «En général les chauffeurs y vont molo mais tu peux en rencontrer des zélés des fois. Du côté des changeurs c'est différent; c'est leurs jobs de percevoir. Les gardiens de la S.T.C.U.M. surveillent aussi les changeurs et les changeurs veulent pas perdre leur job... On ne peut pas leur dire de ne pas percevoir».

La vraie fraude

Malgré tout, plusieurs s'entendent aujourd'hui pour dire que la vraie fraude, ce n'est pas les usagers-ères qui la commettent. Augmenter les tarifs à un point tel qu'assistés-sociaux-ales et chômeurs-euses n'ont plus les moyens d'aller chercher du travail en autobus ou en métro, c'est ça la vraie fraude.

Philippe Boudreau

Le premier janvier amène plusieurs augmentations de tarifs

par François Giguère

Le premier janvier annonçait, en plus de l'année 1986, des augmentations de tarifs du transport en commun dans plusieurs villes du Québec, dont Montréal, Québec, Sherbrooke, Laval et les basses Laurentides. Alors que nous ne pouvons prévoir aucune amélioration des services de transport en commun, les coûts pour les utilisateurs et utilisatrices continuent leur perpétuelle ascension.

À Montréal

C'est à Montréal où nous avons entendu parler d'augmentation des tarifs du transport en commun pour la première fois cette année. La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) menaçait dès cet été d'augmenter ses tarifs de 12%, soit de 0,90\$ à 1,00\$ pour le passage simple et de 26,00\$ à 29,50\$ pour la carte autobus-métro (CAM). Afin de contrer ce geste inflationniste, le Conseil Régional de Montréal de l'ANEQ (CRM-ANEQ) s'est joint à des groupes populaires et à des syndicats au sein du «Front transport» du Sommet Populaire de Montréal.

Un mémoire a été présenté par le CRM de l'ANEQ aux audiences publiques que tenait la Commission de l'évaluation des finances et du développement économique de la Communauté urbaine de Montréal. Le Conseil Régional de Montréal rappelait à la Commission que de nouveaux moyens de financement doivent être trouvés. La STCUM a depuis longtemps un mandat à ce sujet mais elle ne l'a jamais respecté. Plus tard, le Con-

seil Régional de Montréal de l'ANEQ et le Regroupement autonome des jeunes (RAJ) ont appelé à une action pour manifester leur désaccord avec les politiques d'augmentation des tarifs. L'occupation du Centre de contrôle du métro de Montréal, qui a lieu le 20 novembre et à laquelle quelque 75 personnes ont participé, a certainement contribué à ce que la hausse de la CAM soit moins élevée que prévu. Malgré tout, les autres augmentations de tarifs ont été adoptées par la Communauté Urbaine de Montréal.

À Québec

C'est en octobre qu'on a appris que des hausses de tarifs de 7% étaient également prévues par la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ). Un appel a été lancé aux associations étudiantes de la région pour qu'elles se réunissent et voient à contrecarrer les politiques inflationnistes de la CTCUQ. Malheureusement, à cause d'un certain sectarisme, seule l'association étudiante du CEGEP de Limoilou a répondu à l'appel.

Selon nos informations, les associations étudiantes de la région de Québec s'organisent présentement et contesteront la hausse qui, depuis le premier janvier, porte le coût du passage simple de 1,00\$ à 1,20\$. Autre fait intéressant, les associations étudiantes ne seront pas seules puisque le RAJ-Québec, la CSN et différents groupes populaires tels l'Association de défense des droits sociaux, s'apprentent à contester aussi cette augmentation de tarifs.

À Sherbrooke

À Sherbrooke, aussi, les étudiantes et les étudiants s'organisent pour contester l'augmentation que la Commission municipale de transport de Sherbrooke (CMTS) a rendu effective au début du mois de janvier. Ainsi, l'Association étudiante du CEGEP de Sherbrooke (AECS) et l'Association fédérative des étudiantes et étudiants de l'Université de Sherbrooke (AFEUS) contesteront les augmentations (de 0,85\$ à 0,95\$ pour le passage simple et de 26,00\$ à 27,50\$ pour la carte passe-partout) et revendiqueront la carte étudiante.

À Laval

Une augmentation des tarifs a été adoptée par la Société de trans-

port de Laval (STL) sans que le mouvement étudiant réagisse. C'est une majoration d'environ 10% qui est maintenant en application depuis le premier janvier. Les basses Laurentides (Sainte-Thérèse, Saint-Jérôme), qui sont également desservies par la STL, ont vu leurs tarifs augmentés dans la même proportion. La question du transport en commun commence à s'envenimer puisque les municipalités, à l'exception de Laval, sont réticentes à l'idée de contribuer financièrement au transport en commun. La STL menaçait récemment les municipalités de couper plusieurs lignes d'autobus, ce qui laisserait des milliers de personnes sans moyens de transport. L'ultimatum de la STL a été reporté à plus tard laissant ainsi plus de temps pour des négociations. Les associations étudiantes de la région ainsi que le RAJ-Laurentides sont prêts à s'impliquer activement dans ce débat.

Au Lac St-Jean

Dans la région du Lac St-Jean, même si aucune hausse n'est annoncée, les services continuent à être très insatisfaisants. Mentionnons la réduction du nombre de circuits opérés après 18h15, l'absence de service entre les villes la fin de semaine, la mauvaise information, et finalement l'inexistence d'une carte étudiante.

Chaque fois que le mouvement étudiant du Lac St-Jean demande un développement des services, les Conseils municipaux de Jonquière et de La Baie s'y objectent. Des intérêts mercantiles expliquent cette volonté de «sous-développement». C'est pour empêcher les populations de Jonquière et de La Baie de «dépendre dans les commerces de Chicoutimi» que les Conseils municipaux s'objectent à une amélioration sensible du transport en commun.

Une chose est certaine, nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes pour défendre nos intérêts. Le transport en commun a toujours été une question de première importance pour les étudiantes et les étudiants. Et cela se comprend. Elles et ils représentent une grande partie de la clientèle du transport en commun. Alors que leur situation économique est des plus difficiles, aucune politique de financement du transport en commun ne tient compte des conditions des étudiantes et étudiants. Si nous ne voulons pas continuer à être celles et ceux qui paient la facture, nous devons nous organiser et défendre nos droits localement, régionalement et nationalement.

GÉRARD L'AVOUÉ:
«Ma vie a changé»



Voir le coupon d'abonnement

PAGE 4

Pour défendre le droit à l'avortement

(PEQ, BNIR) Plusieurs organisations de femmes ainsi que de nombreux comités-femmes d'organisations syndicales, populaires et étudiantes participeront, le 8 février prochain, à la réunion de fondation de la *Coalition pour le droit à l'avortement libre et gratuit*.

Pendant les deux semaines qui ont suivi l'envoi des quelque trois cents invitations, soixante réponses ont été reçues et depuis elles ne cessent d'affluer, ce qui confirme largement que cette assemblée sera un franc succès.

La Coalition se veut permanente et fait suite à de larges débats qui ont résulté sur une série de propositions de principe pour le droit à l'avortement, l'amélioration des services et leur gratuité.

La Coalition est mise sur pied à un moment où la lutte pour le droit à l'avortement doit être la préoccupation du plus large éventail possible

d'organisations et d'individus et où il faut poser des actions concrètes pour alerter l'opinion publique de la nécessité de maintenir et d'élargir les services d'avortement au Québec.

L'urgence pour les femmes de consolider leurs organisations et d'en assurer la cohésion rend incontestable la nécessité de la Coalition. Les attaques des milieux intégriste, conservateur et religieux se font de plus en plus pressantes pour contrer les revendications féministes pour le droit à l'avortement. Il faut donc réagir.

Une semaine d'action sur l'avortement

Quant à elle, l'Organisation des femmes dans le RAJ (Regroupement autonome des jeunes), groupe autonome et non-mixte intervenant au sein du RAJ, s'est donné comme objectif, non seulement de participer à la

réunion nationale de fondation de la Coalition, mais aussi d'organiser une semaine pour le droit à l'avortement. Cette semaine d'action est une perspective importante dans la poursuite de la lutte pour le droit à l'avortement, tout en étant, à travers le mouvement des femmes, un facteur d'unification et de consolidation.



Lors de cette semaine d'action, la Loi canadienne sur l'avortement sera mise en «accusation» par des femmes qui en ont été victimes, des femmes provenant de toutes les régions du Canada. Cette forme de «procès populaires» devrait permettre une plus grande conscientisation, d'autant plus que les procès seront accompagnés de réunions d'information et de tables de littérature dans des institutions scolaires, des maisons de jeunes, etc. À l'heure actuelle, des activités se préparent dans les villes de Montréal, Sherbrooke et Québec, avec de bons espoirs de pouvoir tenir des procès populaires dans une dizaine de villes.

Il ne fait pas de doute que la semaine d'action du RAJ, du 10 au 16 février, et la réunion pour la Coalition s'imposent. Soulignons que cette dernière aura lieu le 8 février, au 1212 rue Panet, à Montréal, à partir de 10 heures. Bienvenues à toutes.

Les centres d'emplois sont coupés

Dans son numéro précédent, le *Québec ÉTUDIANT* informait ces lectrices et lecteurs des intentions de Madame Flora MacDonald, ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, de couper de 30% les ressources humaines des centres d'emplois du Canada sur campus. Cette menace s'est concrétisée vers la fin du mois de décembre. Les CEC sur campus ne devront donc plus assister les étudiantes et les étudiants

dans leurs recherches d'emplois d'été ni ceux et celles désirant avoir un emploi à temps partiel pendant l'année scolaire.

Le *Québec ÉTUDIANT* juge qu'il est important de faire connaître son désaccord avec une telle politique anti-jeune et suggère à ses lectrices et lecteurs d'envoyer la lettre ci-contre à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Madame Flora MacDonald.

Mme Flora MacDonald
Ministre
Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada

Madame la ministre,
J'ai récemment pris connaissance des actions de votre ministère à l'égard du financement des Centres d'emplois du Canada sur campus. Je tiens à vous faire connaître mon désaccord avec une telle politique. Les implications d'une coupure de 30% des ressources humaines des CEC sur campus sont grandes. Avec un tel geste, c'est l'aide à la recherche d'emplois d'été et à temps partiel que vous retirez des mandats des CERC sur campus. Ces coupures ne permettront que des économies de bouts de chandelles alors que les conséquences seront graves.

Je ne comprends pas que vous opérerez des coupures qui réduisent l'assistance à la recherche d'emploi pour les étudiantes et étudiants une des catégories de la population la plus touchée par le chômage. Ce geste rendra encore plus difficile l'accès des étudiantes et étudiants au marché du travail.

Malgré ce que vous semblez croire, Madame la ministre, nous avons besoin non seulement d'aide à la recherche d'emploi lors de la poursuite des études. Mais aussi pendant l'année scolaire que les Centres d'emplois du Canada sur campus offraient me semble indispensables puisque, bien souvent, ils sont un facteur déterminant dans la poursuite des études.

Conséquemment, je vous demande Madame la ministre, de revenir sur votre décision de couper de 30% les ressources des CEC sur campus. Il en va de l'avenir d'un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

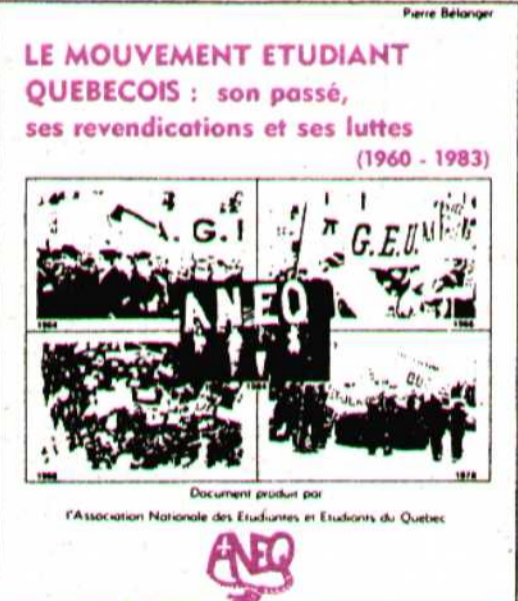
(Prénom) (Nom)

(Adresse)

(Ville)

(Code postal)

Le mouvement étudiant québécois : ça vous intéresse? Si oui et si vous désirez encourager une association étudiante nationale et autonome, vous pouvez vous procurer le livre publié par l'ANEQ et qui est intitulé : Le mouvement étudiant québécois : son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983). Cet ouvrage, qui a nécessité trois ans de recherche, comporte plus de 200 pages et 50 illustrations.



Je désire obtenir exemplaire(s) du livre *Le mouvement étudiant québécois : son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983)*, au coût unitaire de \$10.00 plus les frais de poste de \$2.00 (coût total : \$12.00).

NOM :

ADRESSE :

NO. TEL.

Pour vous procurer ce document, écrivez à :
association nationale des étudiants et étudiantes du Québec
1460, rue Amherst,
Mtl., Québec, H2L 3L3
Tel. : (514) 849-1851